

DÉLIBÉRATION N° 20190069 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

**AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BERRY À SAINT-CHAMOND - CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT- ETIENNE
MÉTROPOLE ET GIER PILAT HABITAT**

M. Jean-Paul RIVAT expose ce qui suit :

Gier Pilat Habitat (GPH) et la ville de Saint-Chamond se sont engagés dans un programme de requalification du quartier de Fonsala qui contribue fortement à la qualité de vie et d'attractivité de la commune.

Les travaux de réaménagement de la rue du Berry consistent à la reprise de la voirie, de l'éclairage public, des espaces verts et de la résidentialisation des immeubles.

La cohérence des interventions GPH, ville de Saint-Chamond et Saint-Étienne Métropole, dans le cadre de leurs compétences respectives, constitue un enjeu important de cette opération. Les trois parties se sont donc rapprochées afin de voir comment coordonner leurs travaux respectifs.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre la ville de Saint-Chamond, Gier Pilat Habitat et Saint-Étienne Métropole, dans le but de préparer et procéder aux mises en concurrence à organiser pour la mise en place de marchés publics nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le projet de convention qui est présenté prévoit que Gier Pilat Habitat, désigné en tant que coordonnateur du groupement, assure une mission allant de l'organisation de la procédure à la notification des marchés publics. Si nécessaire, la commission d'appel d'offres du coordonnateur sert de commission au groupement.

Ensuite, la commune et Saint-Étienne Métropole rembourseront les sommes correspondantes réglées par GPH.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 abstentions M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de réaménagement de la rue du Berry, entre la commune de Saint-Chamond, Gier Pilat Habitat et Saint-Etienne Métropole, en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD